

donne fort contre un des articles où l'on disoit que « celui des alliés qui seroit attaqué, » ou qui fourniroit des secours, pourroit faire » dans les Etats de l'autre des levées d'hommes » pour *augmenter ou compléter ses armées de terre*, » mais qu'il n'useroit de cette liberté que conformément aux Capitulations dont il seroit » alors convenu entre les Parties. » Quelle nécessité, reprend nôtre Auteur, de charger un Traité de conventions aussi inutiles, aussi sujettes à chicane que le sont celles-ci? Et qui peut douter que des alliés n'ayent la liberté de traiter ensemble, pour se permettre des levées de gens de guerre dans leurs Etats respectifs.

CHAP. V. *Paix de Riswick*. Ce fut moins une pacification, qu'un armistice secret entre les Couronnes intéressées. Dans toutes les Cours on vouloit prendre du tems pour se préparer à la guerre que devoit causer bientôt la succession de Charles II. Roi d'Espagne. Les négociations de Riswick furent terminées en 1697. : la France reconnut le Roi Guillaume pour légitime Souverain d'Angleterre : Jacques II. protesta quatorze jours avant la signature du Traité. La Cour de Londres promit de payer à la Reine Marie d'Este, épouse du Roi Jacques, une pension annuelle de 50. mille livres sterlings, ou de telle autre somme qui seroit établie par acte du Parlement. Comme cette pension n'a jamais été payée, il paroît à nôtre Auteur que les héritiers de la Reine Marie sont en droit de demander les arrérages; mais, ajoute-t-il, *quel objet pour des Princes qui se comptent une Couronne à révérendiquer!*

CHAP. VI. *Traité des Puissances Chrétiennes avec la Porte*. Ce morceau contient un détail d'Histoire